



ÖKK

Maternité – de bons conseils  
et une bonne protection

# Pour les parents et leur enfant

Pour vivre une grossesse sans souci, mieux vaut régler le plus tôt possible ses questions de couverture d'assurance. Nous vous indiquerons volontiers les points auxquels il faut prêter attention et comment nous pouvons vous soutenir. Par ailleurs, sept précieux conseils illustrent le principe que notre expérience nous a enseigné: bien conseiller, c'est bien protéger.

---

## Pendant la grossesse

### CONTRÔLES MÉDICAUX

Sept contrôles médicaux et deux échographies sont inclus chez ÖKK et intégralement pris en charge pendant toute grossesse se déroulant normalement. En cas de grossesse à risque, tous les examens prescrits par le médecin sont évidemment pris en charge.

### COURS DE PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT

ÖKK participe aux frais des cours de préparation à l'accouchement et de gymnastique postnatale.

### PARTICIPATION AUX COÛTS

Dans l'assurance de base, la participation légale aux coûts (franchise, quote-part, contribution aux frais de séjour hospitalier) n'est pas perçue sur les prestations en cas de maternité.

Elle est toutefois remise en vigueur en cas d'examens de contrôles supplémentaires ou d'autres traitements, Elle est également due pour les moyens auxiliaires et les médicaments prescrits par le médecin pendant la grossesse.

---

## A la naissance de l'enfant

### ACCOUCHEMENT À L'HÔPITAL

ÖKK prend en charge les coûts de la division hospitalière pour laquelle vous étiez déjà assurée avant la grossesse. L'assurance ÖKK FAMILY vous permet de séjourner dans une chambre à deux lits ou dans une chambre familiale.

### CHOIX DU MÉDECIN À L'HÔPITAL

Si vous souhaitez être suivie par votre médecin personnel à l'hôpital, vous devriez au moins conclure une assurance ÖKK PRIVÉ, ÖKK DEMI-PRIVÉ, ÖKK FLEX ou ÖKK FAMILY FLEX. Dans l'assurance de base, vous serez suivie par un médecin d'hôpital expérimenté.

### ACCOUCHEMENT DANS UNE MAISON DE NAISSANCE

Les coûts de l'accouchement dans une maison de naissance ne sont pas automatiquement couverts par l'assurance de base. ÖKK sert des contributions pour la maison de naissance si vous êtes par exemple au bénéfice de la couverture ÖKK FAMILY ou ÖKK FAMILY FLEX.

### ACCOUCHEMENT À DOMICILE

ÖKK prend en charge l'intégralité des coûts d'un médecin ou d'une sage-femme.

---

## Pour votre enfant

### L'ASSURANCE DE L'ENFANT

La couverture d'assurance est accordée dès la naissance. ÖKK vous offre la prime pour le nouveau-né pour le premier mois d'assurance.

Si vous affiliez votre enfant à ÖKK durant les trois premiers mois, nous vous garantissons l'intégralité des prestations d'assurance sans exclusion dans le cadre de l'assurance ÖKK STANDARD ou ÖKK FAMILY.

### SÉJOUR ET SOINS À L'HÔPITAL

L'enfant en bonne santé est couvert par l'assurance de sa mère. Si l'enfant est malade, il a besoin de sa propre couverture d'assurance. En cas de conclusion d'une assurance ÖKK STANDARD ou dans le cadre d'une assurance ÖKK FAMILY, tous les coûts en division commune dans tous les hôpitaux suisses reconnus sont couverts.

---

## Pour vous

### EXAMEN DE CONTRÔLE

Le premier examen de contrôle après la naissance est considéré comme une prestation de maternité et il est exempté de la participation aux coûts.

### CONSEILS EN ALLAITEMENT ET INDEMNITÉ D'ALLAITEMENT

Si vous êtes au moins au bénéfice de l'assurance ÖKK FAMILY ou ÖKK FAMILY FLEX, ÖKK vous verse une indemnité d'allaitement de 250 francs lorsque vous avez allaité votre enfant durant dix semaines.

### AIDE FAMILIALE

Lorsque vous avez mis votre enfant au monde, ÖKK sert des contributions généreuses pour une aide familiale si celle-ci est ordonnée par un médecin et si vous êtes au moins assurée dans ÖKK STANDARD, ÖKK FAMILY ou ÖKK FAMILY FLEX.

### CRÈCHES KIMI

Vous cherchez une crèche? Alors prenez le temps de trouver la crèche qui garantit une prise en charge appropriée de votre enfant. Visitez la crèche suffisamment tôt durant une journée d'activité ordinaire et découvrez si le concept pédagogique fondamental correspond à vos propres objectifs en matière d'éducation. Chez KIMI, les clientes et clients de ÖKK profitent de places en crèches réservées et à prix réduit. Vous trouverez de plus amples informations sous [www.oekk.ch/kimi](http://www.oekk.ch/kimi).

### CONSULTATION PÉDIATRIQUE PAR TÉLÉPHONE

Vous avez une question, vous désirez un renseignement, vous souhaitez solliciter un second avis ou convenir d'un rendez-vous chez le pédiatre? Pour cela, les clientes et clients de ÖKK disposent en exclusivité et gratuitement d'une ligne directe de consultation du pédiatre au numéro 0844 655 655.

---

## 7 conseils pour la future maman

**CONSEIL 1** \_\_ Vérifiez que toutes les factures du médecin portent la mention «Maternité». Si tel n'est pas le cas, ajoutez-la vous-même. Cela facilite le décompte et vous recevrez votre argent immédiatement.

**CONSEIL 2** \_\_ Pour éviter les lacunes d'assurance, renseignez-vous suffisamment tôt pour savoir quels coûts votre assurance-maladie prendra en charge. Si vous souhaitez modifier ou augmenter les prestations d'assurance, concluez le plus tôt possible l'assurance dont vous souhaitez bénéficier. Si vous êtes déjà enceinte, le délai d'attente pour les assurances complémentaires est de 270 jours.

**CONSEIL 3** \_\_ Vous concluez l'assurance de votre enfant au mieux encore avant sa naissance. Si vous ne l'avez pas encore fait, indiquez à l'hôpital que ÖKK est l'assurance de votre enfant. Ainsi, il sera automatiquement assuré. N'oubliez pas de nous annoncer l'enfant définitivement dans les trois mois qui suivent sa naissance.

**CONSEIL 4** \_\_ Si vous accouchez à l'hôpital et que votre nouveau-né est malade, informez la clinique que votre enfant est assuré en division commune dans toute la Suisse. Vous risquez sinon des coûts supplémentaires non couverts pour le séjour dans une division hospitalière supérieure.

**CONSEIL 5** \_\_ Pour recevoir l'indemnité d'allaitement, remplissez le formulaire d'allaitement et faites-le signer par le médecin, la sage-femme ou la conseillère en allaitement. Vous trouverez ce formulaire chez ÖKK.

**CONSEIL 6** \_\_ N'oubliez pas que les factures médicales pour votre enfant ne pourront être traitées et payées qu'au moment où vous aurez conclu l'assurance pour votre enfant.

**CONSEIL 7** \_\_ Mieux vaut poser trop de questions que pas assez. Nous sommes là pour vous. Votre équipe de conseillers ÖKK vous présentera volontiers les solutions d'assurance les plus adéquates – même au moment où vous prévoyez de fonder une famille.

ÖKK

AVEC ÖKK, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

0800 838 000

OFFRE EN LIGNE

[www.oekk.ch](http://www.oekk.ch)

MAIL

[info@oekk.ch](mailto:info@oekk.ch)